



Association Evasion
Espace Associatif Milou Debisshop
Rue Darius Milhaud
59650 VILLENEUVE D'ASCQ



VIDE GRENIER SOLIDAIRE

REGLEMENT VIDE GRENIER SOLIDAIRE 2019
il est téléchargeable via le site internet d'Evasion
www.aevasion.fr

CE REGLEMENT EST PRÉSENTÉ LORS DE L'INSCRIPTION. LES EXPOSANTS
QUI S'ENGAGENT A LE RESPECTER STRICTEMENT

CONDITIONS D'INSCRIPTION ET DE PARTICIPATION

1/ Période d'inscription

Les inscriptions auront lieu :

Samedi 12 Octobre 2019 de 9H30 à 12H

Association Evasion :

- Espace Associatif Milou Debisshop rue Darius Milhaud 59650 Villeneuve d'Ascq

Les inscriptions ne seront prises que lors de la permanence indiquée ci-dessus.
Tout dossier incomplet sera refusé.

2/ Pièces à fournir

- Présentation d'une **pièce d'identité** de la personne tenant le stand (Carte d'identité, passeport ou permis de conduire). 1 emplacement par carte d'identité
- **Règlement correspondant au stand par espèces ou par chèque** libellé à l'ordre d'EVASION. Un stand correspond à 4 mètres linéaire d'une valeur de 7 euros. Votre emplacement sera attribué automatiquement par ordre d'arrivée et de traitement.
- **Aucun acte de propagande** ne sera autorisé. Le non-respect de cette clause se traduira par la fermeture immédiate du stand. Sans remboursement des frais d'inscription.



Association Evasion
Espace Associatif Milou Debisshop
Rue Darius Milhaud
59650 VILLENEUVE D'ASCQ

Le Vide-Grenier- Solidaire de l'Association EVASION se déroulera le dimanche 10 Novembre 2019 de 9h à 15h :

○ **Installation des stands DE 8H À 9H**

De 8h à 9h, les exposants arrivent sur l'espace du Vide Grenier Solidaire pour l'installation. **Chaque exposant devra avoir en sa possession son reçu attestant du numéro de son emplacement.**

L'équipe du Service Événementiel validera les emplacements auprès des participants en **vérifiant le reçu du stand avec la pièce d'identité** dès votre arrivée. Un 2ième contrôle sera effectué dans l'après- midi.

Pendant le temps d'installation des stands, les exposants peuvent amener leur véhicule au plus près de leur emplacement pour **décharger leurs articles jusqu'à 9h.**

Dès que le véhicule est déchargé, celui-ci doit quitter l'espace du Vide-Grenier-Solidaire.

Nous dégageons toute responsabilité en cas de verbalisation pour mauvais stationnement et ne gérons pas les flux

○ **Tenue des stands**

La personne ayant déposé le dossier d'inscription doit être présente lors de l'installation du stand.

Tout stand doit être tenu pendant toute le temps du Vide Grenier, soit par la personne ayant réservé l'emplacement auprès des organisateurs, soit un membre de sa famille ou proche.

Les exposants doivent installer leur stand selon le numéro qui leur aura été attribué au préalable et selon le plan défini et présenté lors de l'inscription. Il est strictement interdit d'empiéter sur le stand de son voisin pour des raisons de sécurité.



Association Evasion
Espace Associatif Milou Debisshop
Rue Darius Milhaud
59650 VILLENEUVE D'ASCQ

ATTENTION

Afin de permettre l'intervention des secours chaque stand doit respecter les limites fixées par le plan qui lui sera présenté lors de l'inscription et qui sera affiché dans le hall de la salle de sports.

La cession de stand à des particuliers ou professionnels est strictement interdite. Le non-respect de cette clause se traduira par la fermeture immédiate du stand sans remboursement des frais d'inscription.


○ Règles de vente

Chaque exposant est responsable de son stand, dont il conserve la garde juridique en cas de perte, vol, destruction ou tout autre préjudice causé au matériel, marchandises et objets divers et ce, pendant toute la durée de la manifestation. Il doit, par conséquent, être assuré sur le vol, l'incendie, la responsabilité...

Les exposants doivent respecter les règles de vente au déballage, ainsi que les règles d'hygiène et sanitaires en vigueur, en particulier :

La vente de produits alimentaires, boissons ... est strictement interdite par les exposants. Elle est réservée uniquement à l'organisateur.

EVASION DEGAGE TOUTE RESPONSABILITE, SUR LA QUALITE, LE PRIX, LE CONTENU DES ARTICLES VENDUS PAR LES EXPOSANTS ET LE VOL

 **LES EXPOSANTS SONT TENUS DE REPENDRE LES OBJETS INVENDUS AINSI QUE LES DECHETS OCCASIONNES (bouteille, emballages alimentaires etc...) LORS DE LA PERIODE D'EXPOSITION. Nous vous invitons à apporter un sac poubelle afin de le reprendre chez vous.**

○ Clauses spéciales

En cas de **désistement**, la somme versée ne pourra être remboursée.

L'inscription au Vide-Grenier- Solidaire autorise la prise et la reproduction de photographies par l'Association EVASION durant l'événement sans autre autorisation que celle-ci.



Association Evasion
Espace Associatif Milou Debisshop
Rue Darius Milhaud
59650 VILLENEUVE D'ASCQ

Par mesure de sécurité et afin de permettre le passage des véhicules de secours, il sera **interdit de stationner devant la salle des sports.**

NOTE D'INFORMATION

ATTENTION !!!

Vous avez obtenu l'autorisation de participer au 3ème Vide-Grenier-Solidaire organisé par EVASION.

Vous n'êtes inscrit ni sur le registre du commerce ni sur le registre des revendeurs d'objets mobiliers.

Si vous avez acheté des objets pour les revendre et si vous participez fréquemment à des manifestations de ce type, vous vous livrez clandestinement à l'activité de brocanteur ou d'antiquaire.

Vous vous exposez, alors, aux sanctions stipulées aux articles 460 et 381 du Code Pénal.

Fait à Villeneuve d'Ascq, le 05 Septembre 2019

Le Conseil d'Administration